

# Lannion-Trégor Communauté

## Modification simplifiée n°2 du PLU de Ploulec'h

### AVIS DE MISE A DISPOSITION

Le public est informé que le président de Lannion-Trégor Communauté, par arrêté en date du 3 Mars 2020, a prescrit la modification simplifiée n°2 du PLU de Ploulec'h.

Par délibération en date du 29 Septembre 2020, le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté a fixé les modalités de mise à disposition de la présente modification simplifiée.

Le dossier de mise à disposition sera déposé en mairie de Ploulec'h pendant la période du 15 Octobre 2020 au 16 Novembre 2020 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de la mise à disposition, le dossier est également consultable sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté, <https://www.lannion-tregor.com/fr/habitat-urbanisme/plu-communaux.html>

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de la mise à disposition, leurs observations sur le projet :

- Soit sur le registre déposé à cet effet en mairie de Ploulec'h (ou sur feuillets mobiles qui lui sera annexé) ;
- Soit par courrier adressé au Président de Lannion-Trégor Communauté avant la clôture de la mise à disposition ;
- Soit par courriel, à l'adresse suivante : plu@lannion-tregor.com

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président de Lannion-Trégor Communauté ou Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme en présentera le bilan au conseil Communautaire afin d'approuver le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Ploulec'h.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor Communauté (Service Urbanisme, téléphone : 02 96 05 09 00)

Le Président Joël LE JEUNE